

FINANCES

TARIFICATION MISE EN ŒUVRE TERRASSES PLAGE BRAY-DUNES

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a été sollicité par les commerçants exploitant « la Dune à l'envers » d'une part et « la Favorite » d'autre part, situés sur la commune de Bray-Dunes pour mettre en place une plateforme de sable permettant l'installation d'une terrasse.

Il est proposé, compte tenu des coûts supportés par le Syndicat, de fixer le tarif 2019 à 5 € par m².

Avis favorable de la commission des finances du 17 septembre 2019.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Les recettes seront imputées à l'article 70688 du budget.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Frédéric VANHILLE. *

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

ASSISTAIT A LA REUNION :

Suppléants : Régis VANDAMME